

REGLEMENT INTERIEUR 2019 – 2020

Le Centre Musical a pour but de dispenser un enseignement musical de qualité aux enfants comme aux adultes dans une ambiance bienveillante et respectueuse du rythme de chacun.

Tout élève doit tenir compte lors de son inscription de l'investissement personnel indispensable à la réussite de sa pratique instrumentale. Les élèves sont invités à être assidus et à respecter les horaires des cours.

Les réinscriptions n'étant pas reconduites automatiquement, il est vivement conseillé de se réinscrire dès le mois de juin afin de bénéficier d'un plus grand choix dans les horaires pour la rentrée de septembre. L'inscription définitive ne sera validée qu'à réception du dossier complet.

Les cours sont individuels et durent une demi-heure. Ils sont dispensés **du 3 septembre 2019 au 30 juin 2020**.

TARIF PAR ELEVE	Formule 1 : engagement annuel (40 leçons dans l'année)	Formule 2 : engagement mensuel (4 leçons dans le mois)
1 élève	600 € par an et par instrument réglable en 10 chèques de 60 € à l'inscription	62 € par mois et par instrument réglable à la première leçon du mois
2 élèves ou 2 instruments	575 € par an et par instrument réglable en 10 chèques de 57,50 € à l'inscription	59,50 € par mois et par instrument réglable à la première leçon du mois
3 élèves ou 3 instruments	550 € par an et par instrument réglable en 10 chèques de 55 € à l'inscription	57 € par mois et par instrument réglable à la première leçon du mois

En cas d'absence de l'élève, les cours sont reportés à la seule condition que le professeur soit prévenu **au minimum 48 h à l'avance**. Dans le cas contraire, **la leçon n'est pas récupérée** quels que soient les motifs de l'absence. Les cours sont récupérables **au plus tard le 30 juin** de l'année scolaire en cours. Le professeur se pliera à la même règle. Il respectera le délai de 48h minimum pour prévenir de son absence. Dans le cas contraire, la leçon sera remboursée.

L'école est fermée le samedi après-midi, le dimanche, les jours fériés et durant le mois d'août. Il est possible de prendre des cours en juillet. Dans ce cas, le règlement s'effectue à la leçon au tarif de **15 € la séance** d'une demi-heure.

Dans le cadre de ses activités, le Centre Musical peut être amené à diffuser l'image des élèves sur différents supports (DVD, site Internet de l'école, programmes, affiches, etc.). Cette autorisation est nécessaire pour participer aux différentes manifestations musicales.

J'autorise le droit à l'image Je n'autorise pas le droit à l'image (Merci de cocher la case correspondante)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et déclare l'accepter sans réserve.

Fait à Nevers en deux exemplaires, le / /

SIGNATURE (celle du représentant légal pour les mineurs)